

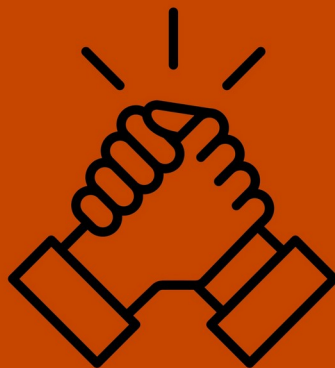
A

**Personnes
Ressources**
Éducation nationale



B

Partenaires



C

**Outils de
pilotage**
Outils numériques



D

Instances



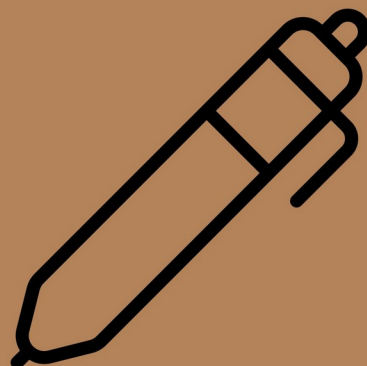
E

Dispositifs



F

Aménagements



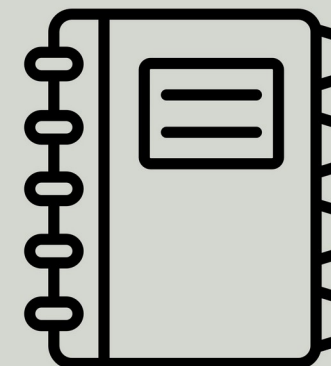
G

Textes



H

Registres



A01 – RDD



En Seine-et-Marne, il existe 4 Référents Départementaux pour la Direction d'école. Ils sont également directeurs à mi-temps.

Leurs principales missions : accompagner, relayer, orienter, former.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A02 – DSDEN



À la DSDEN de Seine-et-Marne, le pôle Vie Scolaire et le pôle Harcèlement sont mobilisables notamment à la suite de la rédaction d'un Fait établissement



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A03 – Circonscription



Chaque circonscription est au-minimum composée d'un Inspecteur, un secrétaire, un CPAIEN, un CPC EPS, un CPC, un ERDC, un ERUN.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A04 – RASED



Il peut être composé d'un psychologue scolaire, d'un maitre E et d'un maitre G. Ces deux derniers sont déployés prioritairement en REP.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A05 – Infirmière scolaire



Rattachée au collège de secteur, elle réalise les dépistages infirmiers. Elle mène également des actions de prévention et peut participer aux équipes éducatives.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A06 – ERSEH



L'Enseignant Référent de la Scolarisation des Élèves en situation de Handicap est l'interlocuteur privilégié, tout au long de sa scolarité, de l'élève et de sa famille, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A07 – AESH référent



Il contribue à la professionnalisation des AESH et leur assure un appui méthodologique. Il veille tout particulièrement à apporter un soutien spécifique aux AESH nouvellement recrutés.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A08 – PEI



Il peut être composé d'un psychologue scolaire, d'un maitre E et d'un maitre G. Ces deux derniers sont déployés prioritairement en REP.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



A09 – PAS 	A10 – Coordonnateur ULIS 	A11 – Coordonnateur REP 	A12 – 
Les pôles d'appui à la scolarité ont pour objectif de proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Il est coordonné par deux membres permanents : un personnel de l'éducation nationale et un éducateur spécialisé. Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Le coordonnateur de l'ULIS est un spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap. Missions autour de 3 axes : - l'enseignement aux élèves - la coordination de l'ULIS - le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Le coordonnateur d'un réseau d'éducation prioritaire assure l'ensemble des tâches d'animation du réseau d'éducation prioritaire. Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa
E09 – APADHE 	E10 – 	E11 – 	E12 – 
Accompagnement pédagogique pour les enfants en rupture de scolarité liée à un problème de santé. Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Document réalisé Cyrille Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 

B01 - MDS

Les 14 Maisons Départementales des Solidarités de Seine-et-Marne informent, orientent et apportent une aide ponctuelle ou durable adaptée à la situation personnelle de chacun.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B02 - SESSAD**

Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins À domicile sont constitués d'équipes pluridisciplinaires (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie...) dont l'action consiste à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B03 - Mairie**

La commune est un partenaire essentiel. Elle a la charge des écoles publiques de son territoire. Elle est propriétaire des locaux. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. Le PEDT est un outil de collaboration locale qui peut rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B04 - PMI**

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Il se charge des bilans de santé en maternelle.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B05 - PIAL**

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques et éducatives) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B06 - Police - Gendarmerie**

Les forces de l'ordre, qu'ils dépendent de la commune (police municipale) ou de l'état (police nationale, gendarmerie), assurent, via les « correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école », la continuité de la sécurisation de l'école, notamment dans le cadre du PPMS.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B07 - CAMSP - CATTP - CMP - CMPP**

Ces différentes structures de soins peuvent accompagner les enfants autour de la santé mentale.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B08 - DDEN**

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, nommés par l'Inspecteur d'Académie, sont des bénévoles partenaires de l'école publique. Attaché aux valeurs de laïcité, qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



B09 – MDPH

Les maisons départementales des personnes handicapées sont le guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B10 – EMASco**

Les EMASco sont des équipes mobiles qui ont pour vocation de soutenir les équipes des écoles, des collèges et lycées dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, en leur apportant une expertise médico-sociale.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B11 – CRIP**

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département centralise et coordonne le traitement des signalements pour enfant en danger réalisés via le 119 (national) ou le 01 64 14 77 44 (départemental).



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B12 – TER**

Les Territoires éducatifs ruraux ont pour objectif de promouvoir l'adaptation des politiques éducatives et permettre ainsi une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B13 – PAS**

Les pôles d'appui à la scolarité ont pour objectif de proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Il est coordonné par deux membres permanents : un personnel de l'éducation nationale et un éducateur spécialisé.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B14 – Cité éducative**

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B15 – Représentants de parents d'élèves**

Les Représentants de Parents Élus sont membres du conseil d'école. Au quotidien, leur rôle consiste à faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels de l'école.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**B16 – Établissements spécialisés**

Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C01 - Messagerie



La messagerie nationale fonctionne maintenant avec Zimbra.

Elle dispose de 20 Go de stockage et d'un agenda.

Une intégration progressive avec les autres services (visio-agents, nuage...) est prévue.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C02 - Nuage



Nuage est un service de stockage de documents qui fonctionne grâce au logiciel Nextcloud.

100 Go par compte sont disponibles.

La synchronisation automatique est possible tout comme le partage et la diffusion facile de documents.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C03 - Visio-agents



Salles de réunion pour visio-conférences.

Diffusion, annotation et partage de documents.

Tableau blanc

Enregistrement et export au format vidéo.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C04 - Faits établis



Permet de signaler des faits graves et ou violents.

Niveau 1 : reste au niveau de l'école

Niveau 2 et suivants : IEN et DSDEN.

Suivi par l'équipe vie scolaire de la DSDEN.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C05 - ONDE



Outil pour la gestion administrative des écoles.

- Admission
- Répartition
- Radiation
- Édition de différentes listes
- Envoi de mails en lot



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C06 - LSU



Format identique du Livret Scolaire Unique du CP à la 3e. Bilan trimestriel ou semestriel.

Récupération entre académies.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C07 - LPI



Partage entre les différents professionnels (professeur, médecin, MDPH, ERSEH, directeur...)

Simplification et uniformisation des aménagements (PAP, PPPE, Gevasco, MoPPMS)



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C08 - Tchap



Tchap est la messagerie instantanée du service public.

Utilisable sur tous vos appareils, en toute sécurité.

Possibilité d'inviter des partenaires extérieurs.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C09 - Colibris



Le portail Colibris propose plusieurs services. Deux principaux sont à noter : la demande de protection fonctionnelle et le formulaire pour les sorties scolaires. Il est accessible depuis Arena.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C10 - Archipel



Archipel offre de nombreuses statistiques sur chaque école ainsi qu'un historique des résultats aux évaluations nationales.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C11 - Répartition des classes



Plusieurs outils non institutionnels offrent une aide dans la réflexion sur les structures pédagogiques : Répartition d'Educajou, Réparticlass de Tilékol, Structure de Teetsh...



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C12 - Évaluations repères



Le portail de saisie des évaluations nationales permet de construire des groupes de besoins en fonctions des résultats aux évaluations.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C13 - Projet d'école



Dans chaque école, un projet d'école est élaboré. Il est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école. Il précise les modalités particulières de mise en œuvre des programmes. L'évaluation d'école établit un diagnostic qui sert de base à son élaboration.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C14 -



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C15 -



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



C16 -



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



D01 - Équipe éducative 	D02 - EEI 	D03 - ESS 	D04 - Conseil de cycles 
L'équipe éducative est composée du directeur d'école, de l'enseignant, des parents concernés, du psychologue scolaire et des enseignants spécialisés. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Une Équipe Éducative Initiale est une équipe éducative qui va initier un dossier MDPH et rédiger le Gevasco. Elle est présidée par le directeur de l'école. La présence de l'ERSEH est facultative. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	L'équipe de suivi de scolarisation est chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la CDAPH de la MDPH concernant les élèves handicapés. Elle se réunit au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS. L'ERSEH, qui l'organise, finalise le Gevasco réexamen. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Chaque conseil de cycle élit son président parmi ses membres. Il élabore la partie pédagogique du projet d'école pour le cycle considéré et assure le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre. Les membres du conseil de cycle se concertent régulièrement sur la progression, les acquis et les besoins des élèves. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 
D05 - Conseil école-collège 	D06 - ETR 	D07 - Conseil des maitres 	D08 - Conseil d'école 
La composition du CEC est équilibrée entre le premier et le second degré. Il se réunit au moins deux fois par an. Chaque année, il établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	L'Équipe Technique de Régulation est mobilisée dans le cadre du pôle ressource. Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Le conseil des maîtres se réunit au moins une fois par trimestre. Il donne son avis sur l'organisation du service. Il se prononce sur les poursuites la scolarité de chaque élève. Il est consulté par le directeur d'école en vue d'identifier les besoins de formation. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 	Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école. Document réalisé Cyrillic Largillier Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa 

E01 – ULIS



Une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est un dispositif collectif qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'un établissement scolaire. Il existe différents types d'ULIS en fonction du trouble de l'enfant.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E02 – UPE2A



Les UPE2A sont des dispositifs spécifiques pour les élèves allophones nouveaux arrivants qui ont besoin d'un enseignement du français adapté. Les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants accueillent et personnalisent



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E03 – Classe dédoublée



La mesure de dédoublement mise en œuvre en REP et REP+ depuis 2017 pour les élèves de CP et CE1 se traduit par des effectifs réduits à moins de 15 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves dans l'objectif de parvenir à 100 % de réussite dans la maîtrise des savoirs fondamentaux.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E04 – EGPA



Les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés recouvrent les SEGPA et les EREA. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté permettent aux élèves dont les difficultés d'apprentissage sont graves et persistantes, de suivre un parcours de formation individualisé dans le cadre des cycles du collège. Les EREA dispensent un enseignement après le collège.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E05 – PIAL



Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques et éducatives) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E06 – UEMA – UEEA



Les Unités d'Enseignement Maternelle et Élémentaire Autisme sont des unités d'enseignement rattachées à des établissements médicaux sociaux implantées dans des écoles pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme et pour lesquels la MDPH a notifié ce besoin.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E07 – IME



Les Instituts Médico-Éducatifs sont des lieux de vie éducatifs, thérapeutique et pédagogique. Ils accompagnent le développement, l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant en situation de déficience intellectuelle.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



E08 – ITEP



Un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique prend en charge des élèves avec des troubles psychologiques qui les gênent dans le suivi d'une scolarité normale et leurs font avoir des attitudes inadaptées en collectivité.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



F01 - PAI

Le Projet d'Accueil Individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent : régimes alimentaires, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution. Il peut être élaboré pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F02 - PPRE**

Un programme personnalisé de réussite éducative permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F03 - PPS**

Le projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap dans un contexte donné. Il est rédigé par la MDPH.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F04 - PAP**

Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F05 - GEVA-sco**

Le Guide d'ÉVALuation des besoins de compensation en matière de SColarisation rassemble les informations importantes sur la situation de l'élève pouvant impacter son parcours scolaire. Le GEVA-sco première demande est rédigé par l'équipe enseignante. Le GEVA-sco ré-examen est finalisé par l'ERSEH suite à une ESS.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F06 - MOPPS**

Le document de Mise en Œuvre du PPS permet, comme son nom l'indique, de préciser la manière dont le PPS est mis en pratique dans la classe. Il peut être rempli dans le LPI.



Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F07 -**

Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

**F08 -**

Document réalisé Cyrilte Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G01 - Égalité des droits et des chances



La loi de 2005 garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être scolarisé dans une école ordinaire, proche de son domicile.
Elle crée les MDPH.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G02 - Loi Rilhac



La Loi Rilhac et ses décrets crée la fonction de directeur·rice\ d'école et leur confère une autorité fonctionnelle étendue sur le personnel de l'école pendant\ les périodes d'activité éducative.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G03 - Référentiel métier enseignant



Le référentiel des compétences professionnelles définit les objectifs et la culture commune à tous les enseignants. Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G04 - Sorties scolaires



Le texte définit les conditions des sorties scolaires.
- 2 adultes pour 16 enfants en maternelle (2 pour la classe pour une sortie de proximité)
- 2 pour 30 en élémentaire (1 pour la classe en sortie de proximité).
En Seine-et-Marne, les demandes d'autorisations de sortie scolaires s'effectuent via le portail Colibris.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G05 - Règlement type départemental



Il sert de modèle au règlement intérieur de chaque école.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G06 - Code de l'éducation



Le code de l'éducation regroupe l'ensemble des lois en vigueur dans le domaine de l'éducation. Il traite des grands principes de l'éducation, de l'administration de l'éducation et de l'organisation des enseignements scolaires.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G07 - Référentiel du directeur d'école



Le référentiel métier précise les missions des directeurs d'école autour de trois grandes missions :
- L'exercice des responsabilités pédagogiques
- Le fonctionnement de l'école
- Relations avec les parents et les partenaires de l'école



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G08 - Programmes d'enseignement



Le site Eduscol présente les programmes, les ressources d'accompagnement associées et les évaluations nationales ainsi qu'une sélection de ressources pour les professeurs pour chacun des cycles d'enseignement.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G09 – Loi Jospin



La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 inscrit « l'élève au centre du système éducatif ». Elle organise la scolarité en cycles.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G10 – Refondation de l'école



La loi de 2013 décrit les objectifs de la refondation :

- élever le niveau de connaissances, de compétences et de cultures de tous les enfants,
- réduire les inégalités sociales et territoriales,
- réduire le nombre de sorties sans qualification.

Les IUFM deviennent des ESPÉ.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G11 – École de la confiance



La loi de 2019 rend l'instruction obligatoire de 3 à 16 ans et la formation obligatoire pour tout jeune jusqu'à ses 18 ans. La loi vise à garantir à l'issue de l'enseignement primaire la maîtrise des savoirs fondamentaux à tous les élèves : lire, écrire, compter et respecter autrui. Les ESPÉ deviennent des INSPÉ



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G12 – Circulaire de rentrée



Elle est bâtie autour de 3 grands axes :

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité
- Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G13 – Référentiel des AESH



La circulaire de 2017 indique les missions et activités des AESH.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G14 – Recrutement des AESH



Le Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 précise les conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G15 – Charte de la laïcité



La Charte de la laïcité a été publiée en 2013. Elle est conçue comme un support pour enseigner, faire partager et faire respecter les principes et les valeurs de la République. Elle est accompagnée du vademecum La laïcité à l'École



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



G16 – CGFP



Le Code Général de la Fonction Publique, entré en vigueur le 1^{er} mars 2022, regroupe l'ensemble des règles applicables aux agents publics. Il précise, entre autres, les droits, obligations et protections des fonctionnaires.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H01 – PPMS



Afin d'assurer la sécurité des personnes, chaque établissement doit être doté d'un PPMS. Depuis 2023, le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document. Un exercice PPMS devra être réalisé en septembre-octobre et un autre avant les vacances d'hiver.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H02 – DUERP



L'objectif du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est d'identifier et d'actualiser les risques auxquels les agents sont exposés durant leur activité professionnelle. Il permet ensuite de définir des actions pour supprimer ou réduire ces risques afin d'améliorer durablement les conditions de travail et la sécurité des personnels.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H03 – RSI



Le Registre de Sécurité Incendie consigne toutes les informations liées à la prévention et à la gestion du risque incendie dans une école, comme les contrôles techniques obligatoires et l'entretien des équipements (extincteurs, alarmes, issues) ainsi que les procès verbaux des exercices obligatoires.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H04 – RSST



Le Le Registre de Santé et de Sécurité au Travail permet aux personnels d'une école de signaler tout danger, incident ou situation pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité, afin d'en assurer la traçabilité. Il sert de support au directeur et à la collectivité pour analyser ces signalements et mettre en place des actions correctives.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H05 – RDGI



Le Registre de Danger Grave et Imminent permet à tout personnel de signaler immédiatement une situation qui présente un risque sérieux et immédiat pour la santé ou la sécurité, afin d'en assurer la traçabilité. Il est destiné à faire valoir le droit de retrait.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H06 – DTA



Le Dossier Technique Amiante recense la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments scolaires et précise l'état des matériaux concernés. Une copie du DTA est fournie au directeur par la collectivité territoriale à qui appartient le bâtiment.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H07 – Registre de soins



Chaque école doit tenir un registre de soins. Il est à remplir à chaque accident, malaise d'un élève. Il comporte l'identité de l'élève, les soins réalisés, la date et les mesures prises.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H08 – Registre des aires de jeux



La commune, en tant que propriétaire et gestionnaire, est responsable de la conformité des équipements, de leur installation et de leur maintenance. Elle tient à jour le registre des équipements d'aires collectives de jeux. Il est consultable par le directeur d'école. Celui-ci informe la mairie par écrit de tout problème rencontré sur l'aire de jeux.



Document réalisé Cyrilie Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H09 – RPA



Le Registre Public d'Accessibilité informe les usagers sur le niveau d'accessibilité de l'école, en présentant les équipements, aménagements et services permettant l'accueil des personnes en situation de handicap. Il contient notamment le diagnostic d'accessibilité, les actions réalisées ou programmées, ainsi que les modalités d'accueil.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H10 – Registre des élèves inscrits



Le registre des élèves inscrits recense l'ensemble des enfants admis dans l'école, avec les informations administratives nécessaires pour assurer le suivi de leur scolarité. Il sert de document de référence pour vérifier les inscriptions et gérer les mouvements d'élèves. ONDE permet d'éditer un document d'aide à la tenue de ce registre.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H11 – Registres d'appel



Chaque classe possède son registre d'appel dans lequel sont consignées, pour chaque demi-journée, les absences des élèves. Ce document officiel est un outil essentiel au suivi de l'assiduité des élèves. Il doit être archivé 10 ans par le directeur de l'école.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H12 – Cahier de comptabilité



Une coopérative, qu'elle soit liée à l'OCCE ou en association de loi 1901, n'est pas obligatoirement gérée par le directeur de l'école. Dans tous les cas, un registre des comptes avec les dépenses et les recettes doit être tenu.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H13 – Registres d'inventaire



Les registres d'inventaire contiennent d'une part l'ensemble du mobilier acquis par la municipalité et d'autre part l'ensemble du matériel pédagogique.



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H14 –



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H15 –



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa



H16 –



Document réalisé Cyrille Largillier
Diffusé sous licence libre Creative Commons by-sa

